MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 01

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260119-D202601-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

13/01/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 22
Votants	 23

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Marine GOYON - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS - Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Madame Christine CHÉRAUD ayant donné procuration à Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 01 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YE 561

Monsieur Didier LE STUNFF, Adjoint à l'urbanisme, indique à l'Assemblée que Maître Gwenolé CAROFF, notaire à REDON (35), a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne la parcelle suivante :

Référence cadastrale		Superficie	Adresse
Section	Numéro		
YE	561	883 m²	Le Clos

Terrain non bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE